

# Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

## Compte-rendu du Conseil de Communauté Du lundi 12 octobre 2020 à 14h30 à REILLANNE

Le Président ouvre la séance et Mme DUFOUR est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint avec 33 délégués présents et 5 procurations, soit 38 voix.

### 1 – DECHETS MENAGERS

Concernant le traitement des déchets, une consultation a été lancée et le conseil doit désigner une commission d'appel d'offres comprenant 5 membres titulaires et 5 suppléants.

Les élus suivants proposent leurs candidatures :

#### Titulaires :

- Mme Muriel GARAU
- M. Francis MARGUERITE
- M. Alain CLAPIER
- M. Bernard CAVALLO
- M. Nicolas LAPAILLE

#### Suppléants

- Mme Michèle MOUTTE
- M. Claude PELLISSIER
- Mme Muriel LAUVAULT
- M. Gérard BURCHERI
- M. Thibault DALLAPORTA

L'assemblée désigne à l'unanimité la commission d'appel d'offres comme ci-dessus.

### 2 – ECONOMIE

#### **A. Société GILLI Services**

L'assemblée décide à l'unanimité la vente de la frange de terrain empiétée sur la propriété intercommunale pour 5 000 €.

#### **B. Société FLORAME**

L'assemblée autorise à l'unanimité le remboursement de la caution de 2 500 € à FLORAME

#### **C. Vente du four de la boulangerie de St Martin-les-Eaux**

L'assemblée autorise la vente du four pour 5 000 € à la majorité avec 35 voix pour et 3 abstentions.

### 3 – CONSTRUCTION D'UN PLANETARIUM

Un deuxième avenant d'un montant de 52 736,60 € TTC est proposé car la boutique est trop petite.

L'assemblée autorise la signature de cet avenant à la majorité avec 21 voix pour, 9 voix contre et 8 abstentions.

### 4 – DEMANDES DE FINANCEMENTS

#### **A. Aménagement de la déchèterie de Banon**

L'assemblée autorise à la majorité avec une abstention le président à solliciter des financements pour la 2<sup>ème</sup> tranche de l'aménagement de la déchèterie de Banon pour un montant de 200 000 € sur 600 000 € de travaux.

#### **B. Aménagements d'ateliers relais à Banon**

L'assemblée autorise à la majorité avec une abstention le président à solliciter des financements pour 250 000 € sur 1 100 000 € de travaux

#### **C. Ateliers relais et logements à St Martin-les-Eaux**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à solliciter des financements au titre de la DETR 2020 pour 250 000 € sur 800 000 € de travaux.

#### **D. Construction d'un planétarium à St Michel**

L'assemblée autorise le président à solliciter des financements à la majorité avec 32 voix pour et 6 abstentions au titre de la DETR 2020 pour 200 000 € sur une première tranche de travaux de 1 000 000 € et au titre de la DETR 2021 pour 220 000 € pour une seconde tranche de 550 000 €.

#### **E. Construction d'une crèche à St Michel l'Observatoire**

L'assemblée autorise à la majorité moins une abstention le président à présenter cette demande de financement au titre du plan de relance pour 330 000 € sur 1 500 000 € de travaux.

#### **5 – TRANSEFRT DU FODAC**

Le Président informe l'assemblée que les communes de Banon, Montjustin et St Michel l'Observatoire ont transféré leur FODAC à la communauté de communes qui va solliciter ces financements pour des travaux de voirie.

L'assemblée accepte à l'unanimité ces transferts et autorise le président à présenter les financements.

#### **6 – BARRAGE DE LA LAYE – PROJET D'EVACUATEUR DE CRUE**

Le Président informe l'assemblée que les pouvoirs publics considèrent que le barrage peut représenter un danger. Donc il est suggéré de réaliser un évacuateur de crue pour un montant de 5 500 000 €.

Le SIIRF (Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Forcalquier) doit s'engager à faire les travaux.

L'Etat apporterait un financement de 2 000 000 €, la région également et le département 200 000 €. L'Emprunt devrait donc être limité.

La Préfecture a demandé de signer une convention avec la Communauté de communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure, notre communauté et le SIIRF pour pouvoir récupérer la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et la transférer au SIIRF car celui-ci ne peut pas la solliciter directement.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de cette convention.

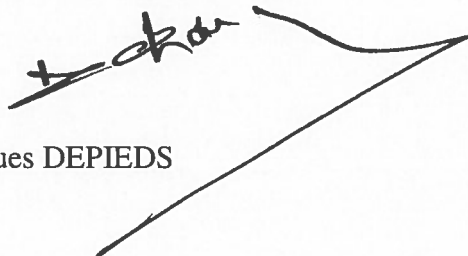
#### **7 – REGLEMENT INTERIEUR**

Le Président suggère de ne pas délibérer et de faire des propositions pour le règlement intérieur mais il précise qu'il faut rester laconique afin de ne pas enfermer l'action du conseil dans un carcan.

Séance close à 16h10

Mane, le 13 octobre 2020

Le Président de la Communauté de communes  
Haute-Provence Pays de Banon.



Jacques DEPIEDS